



FR

CONSEIL DE DIRECTION
107^{ème} session
Rome, 27-29 mai 2026

UNIDROIT 2026
C.D. (107) Misc. 2 rév.
Original: anglais
juin 2026

CONCLUSIONS SOMMAIRES

Note du Secrétariat: ces conclusions sommaires suivent l'ordre des points tel qu'il figure dans l'Ordre du jour. Il ne suit pas l'ordre des discussions, qui a été modifié pour s'adapter au calendrier.

Point n°1 de l'ordre du jour: **Adoption du projet d'ordre du jour annoté**
([C.D. \(107\) 1 rév.](#))

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé au document C.D (107) 1 rév.

Point n°2 de l'ordre du jour: **Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents**
du Conseil de Direction ([C.D. \(105\) 1 rév.](#))

2. Le Conseil de Direction a nommé M. Jorge Sánchez Cordero Dávila, Doyen du Conseil, comme Premier Vice-Président, et M. Antti Leinonen comme Second Vice-Président, qui exerceront ces fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil de Direction.

Point n°3 de l'ordre du jour: **Rapports**

a) Rapport annuel 2025 ([C.D. \(107\) 2](#))

3. Le Conseil a pris note avec satisfaction des importants travaux normatifs et de diffusion menés par le Secrétariat, tels que décrits dans le Rapport annuel. Le Conseil a félicité le Secrétariat pour les initiatives entreprises pour le Centenaire ainsi que pour les nombreuses activités académiques.

b) Rapport de la Fondation d'UNIDROIT ([C.D. \(107\) 3](#))

4. Le Conseil de Direction a pris connaissance de la mise à jour concernant les activités de la Fondation d'UNIDROIT et a exprimé sa satisfaction pour ses travaux. Le Conseil de Direction a approuvé la nomination du Président du Conseil de Direction en tant que membre du Conseil d'administration de la Fondation d'UNIDROIT et a également autorisé la publication du *Guide on Best Practices for Electronic Business Registries* et de l'*Economic Evaluation of International Commercial Law Reform: Framework and Guide*. Le Conseil a recommandé que l'état d'avancement des projets menés avec le soutien de la Fondation d'UNIDROIT soit présenté au titre du point de l'ordre du jour consacré au Projet académique relatif à la Convention du Cap.

Point n°4 de l'ordre du jour: **Approbation du projet final d'UNIDROIT sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces (C.D. (107) 4)**

5. Le Conseil de Direction a examiné et approuvé à l'unanimité le projet sur les meilleures pratiques d'UNIDROIT pour des procédures d'exécution efficaces, soulignant l'importance de ce nouvel instrument et félicitant le Groupe de travail pour ce résultat. Le Conseil de Direction a chargé le Secrétariat de procéder à toutes les modifications et corrections nécessaires aux fins de la publication définitive de cet instrument.

Point n°5 de l'ordre du jour: **Approbation préliminaire et autorisation de procéder à la consultation publique**

a) Structures juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles (C.D. (107) 5)

6. Le Conseil de Direction a pris note des progrès significatifs réalisés dans le cadre du projet conjoint sur les structures juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles UNIDROIT/FAO/FIDA et a approuvé le projet d'instrument présenté pour examen. Le Conseil de Direction a également autorisé le Secrétariat à procéder à une consultation publique et à soumettre le projet d'instrument final pour approbation lors de sa 108^{ème} session en décembre 2026.

b) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et contrats d'investissement (C.D. (107) 6)

7. Le Conseil de Direction s'est félicité des progrès significatifs accomplis par le Groupe de travail sur les contrats d'investissement internationaux ainsi que du projet de Principes et de Clauses types relatifs aux contrats d'investissement internationaux d'UNIDROIT-CCI. Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à lancer une consultation publique sur le projet d'instrument tel que révisé par le Groupe de travail et le Comité de rédaction.

c) Principes d'UNIDROIT sur la nature juridique des crédits carbone vérifiés (C.D. (107) 7)

8. Le Conseil de Direction a pris note des aspects techniques complexes et novateurs du projet et a tenu à remercier tout particulièrement le Comité de rédaction, les membres et observateurs du Groupe de travail et le Comité consultatif pour leur précieuse contribution à l'élaboration du projet de Principes relatifs à la nature juridique des crédits carbone vérifiés, tel que présenté en Annexe au document C.D. (107) 7. Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à procéder à une consultation publique et à soumettre le projet final de Principes pour approbation lors de sa 108^{ème} session en décembre 2026.

Point n°6 de l'ordre du jour: **Collections d'art privées – Biens culturels orphelins (C.D. (107) 8)**

9. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans le cadre du projet sur les collections d'art privées, consacré principalement aux biens culturels orphelins. Il s'est félicité du renouvellement du Protocole d'accord signé avec la Fondation Gandur pour l'Art et le Centre du droit de l'art de l'Université de Genève, et a approuvé les travaux menés par le Groupe de travail.

Point n°7 de l'ordre du jour: Nouveau Programme de travail 2026-2028**a) Nouveaux projets dans le cadre du Programme de travail 2026-2028**
(C.D. (107) 9.1 rév.)**i. Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales**

10. Le Conseil de Direction a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'achèvement des travaux préparatoires relatifs au projet sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales. Le Conseil de Direction a également pris note de la liste préliminaire des experts individuels et des observateurs invités à participer au Groupe de travail.

ii. Guide juridique sur le financement agricole

11. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des travaux préliminaires menés en vue de l'élaboration d'un Guide juridique sur le financement agricole et a encouragé la mise en œuvre des prochaines étapes avant la prochaine session du Conseil, notamment la tenue d'une première réunion du Groupe de travail.

iii. Guide juridique sur l'insolvabilité des entreprises d'assurance et l'harmonisation des régimes nationaux

12. Le Conseil de Direction a pris note des excellents travaux préparatoires accomplis par le Secrétariat ainsi que de son évaluation selon laquelle il n'était pas nécessaire, à ce stade, d'organiser un atelier exploratoire dans le cadre du projet. Le Conseil de Direction a également pris note de la liste préliminaire des experts individuels ainsi que des organismes et organisations internationaux, régionaux et nationaux susceptibles d'être invités à participer au Groupe de travail. Sur cette base, le Conseil de Direction a encouragé le Secrétariat à commencer les activités du Groupe de travail et, si nécessaire, à mettre en place un Comité consultatif en temps voulu.

iv. Aspects juridiques et réglementaires du financement participatif (crowdfunding) fondé sur l'investissement (dette et fonds propres)

13. Le Conseil de Direction a pris note des travaux préparatoires et exploratoires menés par le Secrétariat afin de définir la portée du projet, en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale. Le Conseil de Direction a également pris note de la liste préliminaire des invités potentiels figurant en annexe et a autorisé le Secrétariat à établir un Groupe de travail.

v. Réglementation des risques numériques par le biais du droit de la responsabilité civile

14. Le Conseil de Direction a pris note des travaux préparatoires et exploratoires menés par le Secrétariat afin de définir la portée du projet, ainsi que de l'élaboration d'un projet de note explicative, et a encouragé la poursuite des travaux sur la première partie du projet.

vi. Principes internationaux sur le droit des contrats de construction et d'ingénierie

15. Le Conseil de Direction a pris note des travaux préparatoires menés dans le cadre du projet relatif aux Principes internationaux le droit des contrats de construction et d'ingénierie. Il a

notamment pris note des discussions qui ont eu lieu entre UNIDROIT, les représentants de la FIDIC et un groupe restreint d'experts concernant la coopération institutionnelle et la portée du projet. Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à établir un Groupe de travail.

vii. Brevets essentiels à une norme

16. Le Conseil de Direction a pris note de la faible priorité accordée au projet sur les brevets essentiels à une norme ainsi que des travaux exploratoires limités qui avaient été menés. Le Conseil de Direction a également pris note du caractère sensible et de la complexité politique du projet, qui justifiaient un examen préalable approfondi avant que des travaux supplémentaires ne soient entrepris.

b) Nouvelle proposition relative à une Loi type sur la procédure pour la mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique ([C.D. \(107\) 9.2](#))

17. Le Conseil de Direction a recommandé d'inscrire l'élaboration d'une Loi type sur la procédure pour la mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique dans le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période 2026-2028, en vue de son examen lors de la prochaine session de l'Assemblée Générale.

18. Le Conseil de Direction a également autorisé le Secrétariat à entamer des travaux préparatoires et, si l'Assemblée Générale approuvait l'inclusion de ce projet dans le Programme de travail 2026-2028, à convoquer un Groupe de travail conjoint avec le Groupe de travail aéronautique (GTA/AWG).

Point n°8 de l'ordre du jour: *Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

a) État de mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique ([C.D. \(107\) 10](#))

19. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole aéronautique à la Convention du Cap.

b) État de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg ([C.D. \(107\) 11](#))

20. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès récents réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg.

c) État de mise en œuvre du Protocole spatial ([C.D. \(107\) 12](#))

21. Le Conseil de Direction a pris note des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole spatial.

- d) **État de mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC); Mise à jour sur la répartition des fonctions de l'Autorité de surveillance du Registre du Protocole MAC entre les organes directeurs d'UNIDROIT** ([C.D. \(107\) 13](#))

22. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole MAC à la Convention du Cap, notamment la désignation de l'ISC en tant que Conservateur chargé de créer et de gérer le futur Registre international prévu par le Protocole MAC. Le Conseil de Direction a également pris note des travaux supplémentaires entrepris par UNIDROIT en vue de créer un Comité de l'Autorité de surveillance chargé d'exercer les fonctions d'Autorité de surveillance d'UNIDROIT dès l'entrée en vigueur du Protocole MAC.

Point n°9 de l'ordre du jour: *Protection internationale des biens culturels: état de mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT de 1995* ([C.D. \(107\) 14](#))

23. Le Conseil de Direction a félicité le Secrétariat pour les efforts déployés afin de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, et a salué les partenariats mis en place pour en assurer la promotion.

Point n°10 de l'ordre du jour: *État de mise en œuvre et stratégie de promotion des instruments d'UNIDROIT*

- a) **Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international** ([C.D. \(107\) 15](#))

24. Le Conseil de Direction a salué les efforts constants déployés par le Secrétariat pour promouvoir les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats de commerce international et pour mieux les faire connaître auprès des praticiens, des universitaires et des jeunes générations de juristes.

- b) **Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage et Guide pour l'incorporation** ([C.D. \(107\) 16](#))

25. Le Conseil de Direction a pris note de la finalisation du Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage. Le Conseil de Direction a également pris note des progrès réalisés en 2025 dans la mise en œuvre de la stratégie de mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage et a approuvé les activités de mise en œuvre proposées pour 2026.

- c) **Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé** ([C.D. \(107\) 17](#))

26. Le Conseil de Direction a accueilli favorablement les informations fournies par le Secrétariat concernant la mise en œuvre et la promotion des Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé, et a pris note avec satisfaction des efforts continus déployés pour soutenir leur diffusion et leur adoption concrète dans les différentes juridictions.

- d) **Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt et Guide pour l'incorporation** ([C.D. \(107\) 18](#))

27. Le Conseil de Direction a salué la stratégie de promotion et de mise en œuvre de la Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt. Par ailleurs, le Conseil a pris note avec satisfaction

des activités de promotion menées en 2025 et 2026, ainsi que de la coopération entre les Secrétariats d'UNIDROIT et de la CNUDCI à cet égard.

e) Guide législatif d'UNIDROIT sur la liquidation bancaire (C.D. (107) 19)

28. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations fournies par le Secrétariat concernant ses efforts visant à promouvoir et à mettre en œuvre le Guide législatif d'UNIDROIT sur la liquidation bancaire.

f) Principes relatifs aux contrats de réassurance (C.D. (107) 20)

29. Le Conseil de Direction a salué la publication des Principes relatifs aux contrats de réassurance et a tenu à remercier le Secrétariat pour les efforts déployés, en collaboration avec des partenaires universitaires et du secteur, afin de promouvoir cet instrument et d'en suivre la mise en œuvre.

Point n°11 de l'ordre du jour: Académie d'UNIDROIT (C.D. (107) 21)

30. Le Conseil a pris note du document concernant l'Académie d'UNIDROIT, sans toutefois examiner en détail chacun des points en raison de contraintes de temps ¹.

a) Projets académiques d'UNIDROIT

i. Initiative académique sur le droit transnational au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

31. Le Conseil de Direction a pris note des activités menées et a approuvé l'initiative d'UNIDROIT sur le droit transnational au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA). Le Conseil a autorisé le Secrétaire Général à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer l'initiative MENA, telle que définie dans le document pertinent, dans le cadre de l'Académie d'UNIDROIT, sous réserve de l'obtention de ressources financières externes.

b) Instituts académiques et Centres de droit

i. Institut QMUL-UNIDROIT pour le droit commercial transnational

32. Le Conseil de Direction a pris note des activités menées par l'Institut QMUL-UNIDROIT pour le droit commercial transnational et a exprimé son soutien à ses travaux en cours.

ii. Centre de droit transnational asiatique d'UNIDROIT

33. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès réalisés et du développement des activités du Centre de droit transnational asiatique d'UNIDROIT (CDTA) au cours de sa deuxième année d'existence, notamment le succès de ses initiatives phares, le renforcement de ses relations institutionnelles et l'élargissement de son rayonnement. Le Conseil de Direction a également félicité le CDTA pour la grande qualité et l'impact de son action visant à promouvoir les travaux d'UNIDROIT dans la région Asie-Pacifique.

¹ Les points suivants n'ont fait l'objet ni d'une présentation ni de discussions: Projet académique relatif à la Convention du Cap; Projet académique relatif à la Convention d'UNIDROIT de 1995; Centre Roma Tre-UNIDROIT pour le droit commercial transnational et l'arbitrage international; Centre d'études nordiques et de droit privé transnational d'UNIDROIT.

c) Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement

34. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des activités menées par le Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD) et du développement continu du Programme, soulignant la visibilité, la pertinence et la crédibilité du PIDD Africa Plus sur l'ensemble du continent africain. Le Conseil de Direction s'est également félicité du lancement du nouveau Programme régional du PIDD destiné aux pays des Balkans, du Partenariat oriental, d'Asie centrale et du Caucase (BEPCAP).

d) Archives historiques, Bibliothèque et publications d'UNIDROIT

35. Le Conseil de Direction a pris note et a exprimé son soutien aux progrès réalisés dans le cadre du projet de refonte et de modernisation des archives historiques d'UNIDROIT, aux efforts déployés par la Bibliothèque pour enrichir ses fonds et optimiser son catalogue tout en explorant d'autres plateformes et en maintenant un budget inchangé, ainsi qu'aux publications d'UNIDROIT, de la Revue de droit uniforme / *Uniform Law Review* à la publication en interne de ses instruments, actes et autres monographies.

e) Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT

36. Le Conseil de Direction s'est félicité du développement continu du Programme de bourses, de stages et de recherche de l'Institut et a tenu à souligner sa reconnaissance envers les chercheurs et les stagiaires pour leur contribution aux travaux d'UNIDROIT.

f) Coopération avec des partenaires académiques et institutionnels

37. Le Conseil de Direction a félicité le Secrétariat pour avoir élargi et renforcé sa coopération avec les institutions universitaires et gouvernementales du monde entier.

Point n°12 de l'ordre du jour: *Coopération avec d'autres organisations internationales* ([C.D. \(107\) 22](#))

38. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du vaste réseau de coopération de l'Institut, qui constitue un atout majeur pour ses travaux, et a approuvé les Lignes directrices de coordination HCCH-CNUDCI-UNIDROIT.

Point n°13 de l'ordre du jour: *Questions institutionnelles et administratives*

a) Préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2027 ([C.D. \(107\) 23](#))

39. Le Conseil de Direction a examiné et approuvé le projet de Budget pour l'exercice 2027, qui sera transmis aux Gouvernements des États membres pour observations.

b) Rapport du Comité spécial chargé de la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT ([C.D. \(107\) 24](#))

40. Le Conseil de Direction a pris note des activités du Comité spécial chargé de la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT et a approuvé les modifications proposées. S'agissant de l'article 16, l'idée de permettre à tous les États membres, sur demande, d'assister aux sessions du Conseil de Direction à titre consultatif a recueilli un large soutien. Tout en reconnaissant l'importance de renforcer davantage l'engagement des États membres, le Conseil a estimé nécessaire de poursuivre la réflexion

sur leur participation à l'élaboration et à l'approbation des instruments de droit non contraignant, sans pour autant alourdir inutilement le processus, ni le rendre excessivement complexe.

c) Au-delà du Centenaire: une discussion sur la stratégie de l'Organisation
([C.D. \(107\) 25](#))

41. Le Conseil de Direction a pris note du contenu du document et a abordé ses principaux éléments. Certains membres ont exprimé des doutes concernant le calendrier de finalisation de la stratégie et ont discuté de l'approche à adopter pour les discussions à venir, certains suggérant notamment d'organiser des réunions ciblées sur des thèmes spécifiques plutôt que des sessions en ligne réunissant un grand nombre de participants. Certains membres ont estimé que la définition d'une stratégie ne devait pas constituer une priorité par rapport à d'autres aspects plus urgents du mandat de l'Institut. Le Conseil de Direction a convenu que la stratégie devait s'attacher à définir des objectifs généraux et des priorités, en accordant une attention particulière à l'allocation des ressources et au mandat de l'Organisation.

d) Mise à jour concernant la création d'un Bureau de liaison à Hong Kong SAR (Chine)
([C.D. \(107\) 26](#))

42. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des mesures prises par le Secrétariat en vue de la création, en novembre 2026, du Bureau de liaison d'UNIDROIT pour l'Asie-Pacifique dans la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine.

e) Initiatives liées au Centenaire d'UNIDROIT ([C.D. \(105\) 27](#))

43. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de l'avancement des activités prévues par l'Institut pour célébrer son Centenaire.

Point n°14 de l'ordre du jour: Stratégie de communication numérique et diffusion sur les réseaux sociaux ([C.D. \(107\) 28](#))

44. Le Conseil de Direction a pris note des activités du Secrétariat et a salué ses réalisations dans ce domaine. Il a suggéré d'apporter de nouvelles améliorations à la présence numérique de l'Institut et a convenu de continuer à apporter sa contribution à l'avenir.

Point n°15 de l'ordre du jour: Dates et lieux des prochaines sessions du Conseil de Direction ([C.D. \(107\) 1 rév.](#))

45. Le Conseil de Direction a pris note des dates prévues pour sa prochaine session, qui se tiendra le 9 décembre 2026 au siège d'UNIDROIT, ainsi que d'une session conjointe avec l'Assemblée Générale d'UNIDROIT les 10 et 11 décembre 2026. Le lieu de la réunion reste à confirmer. Les dates provisoires de la réunion du Conseil de Direction en 2027 ont été fixées du 26 au 28 mai.